



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Séance du 20 mars 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	57

Date de convocation

14 mars 2024

Habitat – Observatoire – Avenant n° 5 à la convention avec l'ADIL pour 2024

**N° de la délibération
2024-127**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 20 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Noël PASSAS à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, 1^{er} Vice-président.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gille FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Elisabeth JUNIQUE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), M. Frédéric SAUSSET (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Louis WIART (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Michel GAY, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Michèle VICTORY.

L'Observatoire de l'habitat en Drôme-Ardèche permet de missionner l'Adil 26 sur des travaux liés à l'habitat et au logement en lien avec les thématiques inscrites dans le PLH. Le financement de cet observatoire est assuré par les Départements de la Drôme et de l'Ardèche et par les EPCI adhérents. En mai 2019, ARCHE Agglo a signé une convention de participation reconductible chaque année par voie d'avenant.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2019-032 du Conseil d'Agglomération du 6 février 2019 approuvant le PLH ;

Vu la délibération n° 2019-171 du Conseil d'Agglomération du 15 mai 2019 approuvant la convention pour la participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL ;

Vu la délibération n° 2020-453 du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2020 approuvant l'avenant n° 1 à la convention pour la participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL ;

Vu la délibération n° 2021-167 du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021 approuvant l'avenant n° 2 à la convention pour la participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL ;

Vu la délibération n° 2022-214 du 6 avril 2022 approuvant l'avenant n° 3 à la convention pour l'observatoire de l'Habitat avec l'ADIL 26 ;

Vu la loi Climat et résilience du 22 août 2022 rendant obligatoire la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier ;

Vu la délibération n° 2023-229 du 5 avril 2023 approuvant l'avenant n° 4 à la convention pour l'observatoire de l'Habitat avec l'ADIL 26.

Considérant la proposition d'avenant n° 5 à la convention de partenariat avec l'ADIL de la Drôme pour 2024 avec pour objet :

- ✓ de reconduire le partenariat pour l'année 2024
- ✓ d'actualiser le montant de la participation d'ARCHE agglo sur la base des modalités adoptées par le Conseil d'administration de l'ADIL du 15 décembre 2021 (croissance démographique et évolution de l'indice des prix à la consommation). Ceci conduit à une réévaluation de la participation financière d'ARCHE Agglo pour 2024 à 8 882 euros
- ✓ de préciser les travaux spécifiques prévus pour l'année 2024 à savoir :
 - Etude sur le parcours résidentiel des seniors : réalisation d'un état des lieux des structures pour les personnes seniors. Des entretiens seront menés auprès des structures présentes sur le territoire et aux alentours. Ils permettront d'enrichir la partie quantitative.
 - Transmission des données (définies dans le cahier de charge transmis par ARCHE Agglo en janvier 2024) dans le cadre de l'étude sur le « Logement des jeunes » menée par ARCHE Agglo.
 - Suivi du Programme Local de l'Habitat.
 - Transmission des fiches habitat du territoire.

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 20 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'avenant n° 5 à la convention de partenariat avec l'ADIL pour 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veunes, le 20 mars 2024.

Pour le Président
Empêché par application de l'article 5211-2 du CGCT
Le 1^{er} vice-président
Xavier ANGELI

